

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 02 JUILLET 2021 A 20H00**

DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2021
DATE D'AFFICHAGE : 24 JUIN 2021
CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 19
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 21

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Absent(s) représenté (s) : Monsieur LITTIERE Alain a donné pouvoir à Madame DORIER Laurène, Monsieur GOMES Thierry a donné pouvoir à Monsieur CLARISSE Florian

Absent(s) : Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Secrétaire de séance : Patricia DESCROIX

Monsieur Jacques DELPORTE souhaite dire un mot avant de commencer la séance et féliciter **MADAME LE MAIRE** et son binôme pour son élection au Conseil Départemental : « Victoire acquise sur des valeurs qui nous sont chères comme l'éthique, la solidarité et l'écologie. Cette élection renforcera la présence de Ferrières-en-Brie auprès des différentes instances contribuera à améliorer le rayonnement de notre commune et à mieux défendre nos intérêts. C'est une juste récompense pour **MADAME LE MAIRE** pour un grand mandat de 7 ans, reconnaissance des électeurs bien sûr mais également des élus de tous bords. Nous savons qu'elle sera investie pour le bien de tous et qu'elle sera respectée son mandat. Bravo !!! »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 AVRIL 2021

MADAME LE MAIRE demande s'il y a des observations.

Madame BELTRAMO Claire vote contre car il lui semble que le Débat d'Orientation Budgétaire devrait être voté et non juste acté par le Conseil Municipal

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2021 est approuvé à 20 voix.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2021

MADAME LE MAIRE demande s'il y a des observations.

Madame BELTRAMO Claire s'abstient car elle était absente.

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2021 est approuvé à 20 voix.

Délibération D-02072021-1

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
PROTECTION FONCTIONNELLE AU BENEFICE DE MADAME LE MAIRE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-34 et L.2123-35 ;

VU l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

CONSIDERANT QUE l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales dispose « Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.(...) La commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale. (...) » ;

CONSIDERANT QUE le 11 juin 2021, le représentant élu du groupe dénommé Agir pour Ferrières, Monsieur Stéphane CIGLAR, a adressé une tribune à la mairie en vue de sa publication dans le journal municipal « en direct » contenant des propos diffamatoires à l'encontre de Madame Mireille MUNCH en sa qualité de maire de la commune ;

CONSIDERANT QUE les propos rappelés ci-dessus et présentés aux membres du conseil municipal, sont susceptibles d'être qualifiés de diffamatoires envers un citoyen chargé d'un mandat public, dans la mesure où ils portent atteinte à l'honneur et à la considération de la personne dépositaire de l'autorité publique, à savoir Madame Mireille MUNCH, et qu'ils ont été imputés à raison de ses fonctions ;

CONSIDERANT QUE la collectivité publique est tenue de protéger ses agents et élus qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de violences, menaces ou outrages ;

CONSIDERANT QUE cette protection a pour objet, non seulement de faire cesser les attaques auxquelles Madame le Maire est exposée, mais aussi d'assurer à celle-ci une réparation adéquate des torts qu'elle a subis ;

CONSIDERANT QUE l'octroi de la protection fonctionnelle de Madame le Maire consiste à prendre en charge l'ensemble des frais de justice induits par la procédure judiciaire ;

L'organe délibérant après en avoir délibéré à 19 voix, **Madame le Maire ne prenant pas part au vote,**

ARTICLE 1 : ACCORDE la protection fonctionnelle au bénéfice de Madame le Maire, Madame MUNCH, dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus.

ARTICLE 2 : AUTORISE par conséquent, l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

ARTICLE 3 : DIT que l'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet de Seine et Marne et à la trésorerie.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun-43 rue du Général de Gaulle-77008 MELUN Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Un recours gracieux ou hiérarchique peut être exercé dans le même délai.

Pour : 19

Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain

Contre : 0

Abstention : 1

Madame BELTRAMO Claire

Délibération D-02072021-2

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : VOTE la décision modificative n°1 énoncée ci-dessus

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia,

Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-3

FINANCES :
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

AUTORISE : MADAME LE MAIRE à procéder aux demandes de subventions auprès de l'État, la Région, le Département, la CAF et lui donne tous pouvoirs pour signer les documents y afférents.

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-4

FINANCES :
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MODERNISATION ET L'EXTENSION DU RESEAU DE VIDEO
PROTECTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

AUTORISE : MADAME LE MAIRE à procéder aux demandes de subventions auprès de la région et du FIPD et du député de la circonscription dans le cadre de la réserve parlementaire et lui donne tous pouvoirs pour signer les documents y afférents.

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-5

FINANCES :

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR « LES POMMES D'ABIT »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE de fixer le montant de la redevance d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation d'un distributeur automatique de produits alimentaires sur le parking de la salle des fêtes comme suit

Redevance mensuelle : 20 €

ARTICLE 2 : DIT que les crédits relatifs à la redevance d'occupation temporaire du domaine public seront inscrits au chapitre 70 article 70323 du budget principal de la commune

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :
SUBVENTIONNEMENT CARTE IMAGIN'R 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu que la commune doit concourir au transport scolaire des collégiens et des lycéens de Ferrières-en-Brie

ARTICLE 1 : DÉCIDE de maintenir la subvention de la Carte IMAGINE'R à la hauteur de

- 0 € pour les Collégiens,
- 250 € pour les Lycéens non boursiers
- 136 € pour les Lycéens boursiers avec une bourse inférieure à 10 parts de base ou échelon

entre 1 et 4.

- 22 € pour les lycéens boursiers avec une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou

échelons 5 à 6.

ARTICLE 2 : AUTORISE MADAME LE MAIRE à signer la convention avec le GIE COMUTITRES.

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire,

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :
CONVENTION D'ADHESION AU CONTRAT D'ÉCONOMIE PARTAGE (CEP) DU SDESM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

CONSIDÉRANT que la commune de Ferrières-en-Brie souhaite utiliser le service CEP du SDESM ;

CONSIDÉRANT que le service CEP est de 1€/habitant pour 3 ans ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter le SDESM au travers de son service de conseil en énergie partagé

ARTICLE 2 : AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé.

ARTICLE 3 : AUTORISE le maire à signer le mandat d'autorisation du SDESM et de son prestataire pour récupérer les données énergétiques de la commune.

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-8

<p style="text-align: center;">FINANCES : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « FERRIERES JUDO CLUB »</p>

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 4700€ de subvention 2021 à l'association « Ferrières Judo Club »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « PHENOMEN'DANSE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1500€ de subvention 2021 à l'association « Phenomen'Danse »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « SCUBA DIVING MARNE ET GONDOIRE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 3000 € de subvention 2021 à l'association « Scuba Diving Marne et Gondoire »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-11

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « TENNIS CLUB »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 3500 € de subvention 2021 à l'association « Tennis Club »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-12

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « ENTRACT »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1500 € de subvention 2021 à l'association « Entract »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-13

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « SONS D'HISTOIRE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 2500€ de subvention 2021 à l'association « Sons d'histoire»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-14

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «AEMF »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 2000€ de subvention 2021 à l'association «AEMF»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame

DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-15

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «AYPE»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1000€ de subvention 2021 à l'association «AYPE»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-16

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «AMIS DE L'EGLISE ST REMY»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2021 à l'association «AMIS DE L'EGLISE ST REMY»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-17

FINANCES :

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « BRASSEURS AMATEURS FERROBRIARDS »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1000 € de subvention 2021 à l'association «BRASSEURS AMATEURS FERROBRIARDS»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-18

FINANCES :

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « FERRIERES EN VIE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 200 € de subvention 2021 à l'association «FERRIERES EN VIE»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-19

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «L'OURS HIBOU»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 800 € de subvention 2021 à l'association «L'OURS HIBOU»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-20

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «MEAL REPAS »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 3 000 € de subvention 2021 à l'association «MEAL REPAS»

Pour : 18

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire,

Contre : 0

Abstention : 3 Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur CABANIE Guy, Madame SPEYSER Annie

Délibération D-02072021-21

FINANCES :

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «AFSEP-SCLEROSE EN PLAQUES »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 500€ de subvention 2021 à l'association «AFSEP Sclérose en Plaques »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « AFM TELETHON »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 750 € de subvention 2021 à l'association «AFM TELETHON»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «APAPH»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 500€ de subvention 2021 à l'association «APAPH»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-24

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « CROIX ROUGE LAGNY SUR MARNE»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2021 à l'association «CROIX ROUGE LAGNY SUR MARNE»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-25

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « LIGUE CONTRE LE CANCER 77»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2021 à l'association «LIGUE CONTRE LE CANCER»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-26

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « PREVENTION ROUTIERE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 200 € de subvention 2021 à l'association «PREVENTION ROUTIERE»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-27

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « RELIAGE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1785 € de subvention 2021 à l'association «RELIAGE»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-28

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « LES RESTO DU COEUR»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 250 € de subvention 2021 à l'association «LES RESTO DU COEUR»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-29

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : «ASSOCIATION « UNA'DOM»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1716.50 € de subvention 2021 à l'association «UNA'DOM»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-30

FINANCES : <u>ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION « VIRADES DE L'ESPOIR »</u>
--

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1000 € de subvention 2021 à l'association «VIRADES DE L'ESPOIR»

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «USDF FOOT»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix.

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 12500€ de subvention 2021 à l'association «USDF Foot»

Pour : 19

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Madame DORIER Laurène, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 2

Monsieur GOMES Thierry, Monsieur CLARISSE Florian

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «PING PONG»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 1700€ de subvention 2021 à l'association «Ping Pong »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES

Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian ,Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-33

FINANCES :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 : ASSOCIATION «ESPACE DES USAGERS»

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la somme de 65 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'attribuer la somme de 200€ de subvention 2021 à l'association «ESPACE DES USAGERS »

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian ,Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D-02072021-34

RESSOURCES HUMAINES :
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2 ;

CONSIDÉRANT qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques et enfance-jeunesse, pour la période du 02 juillet 2021 au 31 août 2021 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Le Maire à recruter et à signer tout document relatif au recrutement d'agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée : au maximum 6 emplois pour exercer les fonctions de :

- Agents des services techniques
- Animateurs auprès des enfants fréquentant le centre de loisirs

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C et les fonctions seront exercées dans la limite d'un temps complet.

La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon de la grille C1.

ARTICLE 2 : PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir dans la limite de 6 mois, sur une même période de 12 mois consécutifs ;

ARTICLE 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 ;

Pour : 21

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire remercie les élus de leur participation.

Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal. La séance a été levée à 21h00.



Le Maire,


Mireille MUNCH